



COMPTE RENDU REUNION SAINT CIRICE / LA MARCHANDE / LES RAMONETS DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2010 à 18H 30

Le mardi 28 septembre 2010 à 18h 30, soixante-six administrés assistaient à la réunion du quartier de Saint-Cirice organisée par Monsieur le Maire, Jean-Marc Vayssouze-Faure.

Madame Lucienne Marty, référente de ce quartier, a ouvert la séance en remerciant les personnes présentes qui s'étaient réunies devant l'église de Saint-Cirice, aucun bâtiment municipal n'existant sur ce quartier.

Elle a donné la parole à Yannick Le Quentrec qui explique la démocratie participative et souligne l'implication des élus référents de quartier. Elle évoque la mise en place d'un Conseil de quartier à la Croix-de-Fer qui existe depuis deux ans.

Puis le Maire prend la parole à son tour en remerciant les nombreuses personnes présentes à cette réunion de quartier. Il souligne que les quartiers extérieurs de la Ville participent et contribuent davantage à la dynamique événementielle de la Ville où convivialité et partage sont le plus souvent au rendez-vous.

Il reconnaît que la frontière entre Saint-Cirice, commune de Cahors et celle de Flaujac Pujols est mince et que malgré cela, les impôts ne sont pas identiques. Il regrette que Flaujac Pujols n'ait pas rejoint le Grand Cahors, mais il souligne toutefois que les habitants qui désirent se rendre à la piscine, à l'école de Musique, à la Médiathèque, etc... ne peuvent pas prétendre à accéder aux tarifs préférentiels qui s'appliquent aux habitants de Cahors.

Il rappelle qu'avec ce changement majeur intervenu en 2010 via la naissance d'une nouvelle Communauté, le Grand Cahors, des avancées notables, attendues de longues dates, sont désormais effectives. le Grand Cahors s'est vu confier de nouvelles compétences, favorisant ainsi une meilleure répartition des charges de centralité jusqu'ici injustement et exclusivement assumées par le seul contribuable Cadurcien.

Ainsi:

- le déficit de l'aérodrome, désormais pris en charge par le nouveau syndicat mixte de Cahors Sud dont l'objectif consiste surtout à favoriser la commercialisation de cette zone d'activité essentielle au devenir de notre agglomération.
- les navettes et parcs relais désormais compétence du Grand Cahors. Une prestation utilisée à environ 50 % par des non Cadurciens et jusqu'ici exclusivement supportée par le contribuable de la Ville Centre. Cette anomalie est maintenant réparée.

Monsieur le Maire évoque également l'importante contrainte que constitue le parking de l'Amphithéâtre dont le faible taux d'occupation générera cette année un déficit de l'ordre de 500 000 € et dont l'emprunt durera 30 ans.

Il souligne son attachement à favoriser une politique d'investissements en faveur de la dynamique du territoire :

- avec le développement économique en marche sur la zone de Cahors Sud Sycala (implantation de la brasserie Ratz, d'un Karting, d'une exploitation photovoltaïque, d'une unité de production de composants d'énergie solaire...)
- Le développement commercial avec l'arrivée d'enseignes nationales sur la zone de Labéraudie et le prolongement de l'aménagement commercial de la zone des serres.
- Le développement de la fréquentation touristique en hausse de 20 % cet été par rapport à 2008 (fréquentation office de tourisme).

Le Maire n'oublie pas de citer le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui a été adopté avec plus de cohérence sur la zone urbaine, en doublant les zones agricoles, et en sauvegardant le patrimoine rural sur les hameaux autour de Cahors. Le dernier datait de 1973 et cette révision était indispensable.

Le Maire rappelle la mise en place de l'ADSL pour ceux qui le désiraient malgré l'éloignement des maisons, parfois 500m.

Concernant la voirie, préoccupation de tous, une somme est allouée chaque année à la voirie, comme à l'élagage, afin de combler le déficit de travaux qui date de plusieurs années.

Des voies sont en cours de réfection en ville mais aussi dans les quartiers d'ici la fin de l'année (routes du Payrat, de Larosière, Chemin de la Chaussée, Rue Churchill...).

En ce qui concerne la voirie, le coût total de réfection s'élèverait à plus de 60 millions d'euros tellement la situation est dégradée. C'est la raison pour laquelle un plan pluriannuel de réfection de la voirie a été adopté. Il présente des priorités d'intervention dans chaque quartier afin de préserver un équilibre entre les administrés.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'élagage se poursuivent et permettent de traiter une problématique à l'abandon depuis de trop nombreuses années, même si le quartier de Saint-Cirice n'est pas concerné. En revanche, ce dernier est concerné par la création d'une équipe de débroussaillage qui entretient la Ville et en particulier les écarts ruraux.

Puis, Lucienne Marty invite les administrés à profiter de la projection d'un diaporama sur la vie du quartier :

- plan / carte du quartier
- manifestation fête votive, journée du patrimoine,
- les illuminations de Noël et de la fête votive,
- fleurissement / entretien jardinières en partenariat avec les espaces verts,
- réunion de riverains pour la mise en place de l'ADSL
- patrimoine mis en valeur, en réparation (four à pain, lac des Ramonets, mur du cimetière,
- décharge sauvage,
- tags sur conteneurs d'ordures ménagères, murs d'habitation, panneaux routiers,
- certains points noirs de la voirie qui sont dangereux ou ravinés par les eaux pluviales.

Les administrés prennent ensuite la parole en dénonçant les difficultés rencontrées telles que :

- lampes grillées ou manque d'éclairage sur le quartier
- les eaux pluviales non canalisées qui détruisent les chemins et s'infiltrent dans les habitations
- la réfection de certaines voiries, des chemins en castine (pour les chasseurs), et mise en place d'un giratoire végétalisé sur la RD
- le besoin de conteneurs pour entreposer les sacs vu l'allongement du temps entre les ramassages avec un tarif différent entre les zones urbaines et rurales, ainsi que la distribution des sacs de recyclage difficile pour les habitants des quartiers extérieurs
- une harmonisation dans le tarif de l'eau entre Cahors et Saint-Cirice (syndicat de l'Iffernet),
- suite danger de circulation, cohérence entre les zones pavillonnaires et les entreprises,
- plus de bus pour éviter que les habitants prennent leur véhicule en ville.

Le Maire clôture la réunion vers 21 h en remerciant les personnes présentes.